Mon La Prairie

DYNAMIQUE, HUMAIN ET INNOVANT

Bulletin municipal | Juin 2022 | Volume 43 – n° 2

La Prairie

renseignements

450 444-6600
info@ville.laprairie.qc.ca
ville.LAPRAIRIE.qc.ca

Les horaires sont disponibles sur le site Internet de la Ville.

Les services d'urgence sont accessibles en tout temps en composant le 9-1-1.

En cas de sinistre majeur, syntonisez FM 103,3

Hôtel de ville

170, boulevard Taschereau
La Prairie (Québec) J5R 5H6

2e étage | Service de l'urbanisme
450 444-6638
urbanisme@ville.laprairie.qc.ca

4e étage | Mairie | Cour municipale | Direction générale | Service des communications | Service du greffe et des affaires juridiques | Services administratifs et financiers
450 444-6600
info@ville.laprairie.qc.ca

Centre multifonctionnel Guy-Dupré

500, rue Saint-Laurent
La Prairie (Québec) J5R 5X2

Bibliothèque Léo-Lecavalier
450 444-6710
biblio@ville.laprairie.qc.ca

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
450 444-6700
loisirs@ville.laprairie.qc.ca

Ateliers municipaux

725, rue Bernier
La Prairie (Québec) J5R 5W6

Service des travaux publics
450 444-6684
tp@ville.laprairie.qc.ca

Service du génie
450 444-6647
genie@ville.laprairie.qc.ca

Caserne des pompiers

Service de sécurité incendie
600, boulevard Taschereau
La Prairie (Québec) J5R 1V1
450 444-6652
incendies@ville.laprairie.qc.ca

Service des ressources humaines
604, boulevard Taschereau
La Prairie (Québec) J5R 1V1
450 444-6649
rh@ville.laprairie.qc.ca

Aréna Ville de La Prairie

250, rue du Vice-Roi
La Prairie (Québec) J5R 0T2
450 444-6745
gestionarenavdlp@gmail.com

Écocentre

1100, chemin Saint-José
La Prairie (Québec) J5R 6A9
450 444-6669

REJOIGNEZ VOS COMMUNAUTÉS!
@villelaprairie
#villelaprairie

Votre bulletin municipal *Mon La Prairie*

RÉALISATION
Service des communications

MENTION DE SOURCE
Page couverture et autres pages : avec la collaboration de Mélanie Olmstead

TIRAGE
11 750 exemplaires

DISTRIBUTION
Postes Canada, toutes les adresses de la ville

IMPRESSION
Imprimerie Héon & Nadeau

LIVRAISON
Juin 2022

PROCHAINE PARUTION
Octobre 2022

Le genre masculin est utilisé dans le seul but d'alléger la présentation de cette publication.

Mot du maire

Chères Laprairiennes,
Chers Laprairiens,

Plus de six mois se sont déjà écoulés depuis que vous m'avez accordé le privilège d'être le maire de votre ville. Que nous pensions à la réfection des infrastructures, à la mobilité active, aux enjeux environnementaux, à la population vieillissante et ses besoins ou aux jeunes qui souhaitent des milieux dynamiques et des parcs sécuritaires, nous pouvons affirmer que les défis sont nombreux. Bref, il y a beaucoup de travail, mais je suis confiant que mon équipe et moi saurons nous impliquer afin d'améliorer la qualité de vie globale de tous les citoyens de La Prairie.

C'est d'ailleurs avec l'objectif d'être à l'écoute des citoyens que j'ai mis en place les Samedis du maire. Cette activité de rencontre maire-citoyen est très populaire et je vous en remercie. J'y accueille vos interrogations, vos suggestions et vos commentaires dans un contexte convivial au Centre multifonctionnel Guy-Dupré. Il y aura relâche pour les mois de juillet et d'août et c'est le 10 septembre que reprendra cette activité mensuelle. Je vous invite à prendre rendez-vous dès maintenant en écrivant à mairie@ville.laprairie.qc.ca ou en téléphonant au 450 444-6618.

Avec l'arrivée de la saison estivale et malgré le contexte de la pandémie, les activités reprennent à La Prairie. Je suis fier des événements qui se préparent et des bénévoles impliqués. Je vous invite à y prendre part en grand nombre. J'ai confiance que tous trouveront leur compte parmi les diverses activités proposées, qu'elles soient de nature sportive, culturelle ou communautaire.

Je vous souhaite un magnifique été et j'espère vous saluer sur notre réseau cyclable ou ailleurs au cours de la belle saison.

Frédéric Galantai
mairie@ville.laprairie.qc.ca

Conseillers municipaux

Vincent NOËL
District de la Milice

Patrick DION
District du Christ-Roi

Karine LAROCHE
District du Vieux La Prairie

Marie Eve PLANTE-HÉBERT
District de La Citière

Sylvie MAJOR
District de La Clairière

Julie SIMONEAU
District de La Magdeleine

Paule FONTAINE
District de la Bataille

MAIRE SUPPLÉANT

Denis GIRARD
District de la Briqueterie

Monsieur Denis Girard, conseiller du district de la Briqueterie, endosse le rôle de maire suppléant depuis le 17 mai, et ce, pour une durée de six mois. En vertu de la Loi sur les cités et villes, le maire suppléant pourrait remplir les fonctions du maire si celui-ci devait s'absenter ou si ce dernier lui demandait de le représenter, étant lui-même engagé ailleurs au même moment.

Planification, rôles et responsabilités

L'ABC d'une séance du conseil

MAINTENANT EN **WEBDIFFUSION**

(voir page 7)

Les élus réunis en conseil représentent la population. Le rôle principal du conseil est donc de s'assurer que les services offerts par la Ville répondent aux besoins de la communauté.

En plus d'adopter un budget et d'assurer l'équilibre financier de la municipalité, le conseil peut décider des orientations pour divers aspects de la qualité de vie de la communauté, dont le développement économique, l'urbanisme, l'approvisionnement en eau potable, le développement communautaire, les loisirs et la culture, etc. Ces décisions sont prises dans l'intérêt des citoyens et lors des séances du conseil, sous forme de règlement ou de résolution.

Or, beaucoup de travail doit être effectué avant, pendant et après chacune des séances du conseil.

Préparation d'une séance du conseil

En guise de préparation, deux séances d'étude d'environ 3 heures chacune ont lieu par mois. Ces rencontres, où sont réunis tous les élus, la directrice générale et la greffière, se tiennent à huis clos. Des invités peuvent également se joindre à la réunion au besoin.

C'est lors de ces réunions que sont expliqués les points qui seront à l'ordre du jour des prochaines séances du conseil. C'est aussi durant celles-ci que peuvent être proposés des idées ou des projets qui verront ou ne verront pas le jour en fonction des orientations, des valeurs et des priorités des élus.

À la suite de chacune des séances d'étude, la greffière informe son équipe des sujets dont il a été question de sorte que cette dernière puisse voir à la rédaction des projets de résolution ainsi qu'à la préparation de tous les documents requis pour chacun des points qui sera ajouté à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil.

Déroulement d'une séance du conseil

Saviez-vous que c'est le maire qui est responsable de présider les séances du conseil en maintenant l'ordre et le décorum? Il veille aussi à ce que le quorum, le nombre minimal de membres du conseil dont la présence est requise pour tenir une séance, soit atteint. À La Prairie, le quorum est de cinq membres.

Une fois les salutations d'usage prononcées et le quorum vérifié, une première période de questions a lieu. L'ordre du jour est ensuite présenté pour permettre d'ordonner le déroulement de la séance. Par la suite, chacun des sujets est proposé et, dans la plupart des cas, adopté. Les élus peuvent aussi demander à ce qu'un sujet soit soumis au vote. Enfin, avant de procéder à la deuxième période de questions et de lever l'assemblée, chacun des membres du conseil est invité à s'exprimer sur un sujet de son choix lors de la période d'intervention.

Les étapes suivantes

Après la séance du conseil, le Service du greffe et des affaires juridiques voit à la rédaction des résolutions contenues au procès-verbal. Après avoir été approuvé à une séance ultérieure, il est signé par le maire et la greffière, puis il est accessible à toute personne qui désire le consulter par le biais du site Internet de la Ville.

Notez que plusieurs autres étapes doivent être effectuées par le Service du greffe et des affaires juridiques par la suite, notamment le suivi des règlements qui ont été adoptés, la publication d'avis publics, etc.

C'est par résolution qu'un conseil s'exprime et exerce ses pouvoirs de nature administrative. Les orientations et les décisions à l'endroit de l'appareil municipal se font donc toutes par résolution.

vie municipale

Agenda municipal

Pour ne rien manquer

Séances du conseil

Les séances ordinaires du conseil municipal ont lieu une fois par mois. Les prochaines séances se dérouleront les **14 juin**, **5 juillet**, **30 août**, **20 septembre** et **18 octobre**.

Visitez le site Internet de la Ville le jour précédant la date de la séance pour confirmer l'horaire et pour consulter l'ordre du jour.

Bureaux administratifs fermés

En raison de la Fête nationale du Québec, de la fête du Canada et de la fête du Travail, les services administratifs de la Ville seront fermés les **24 juin**, **1er juillet** et **5 septembre**.

Collectes de branches

Les dernières collectes de branches offertes par la Ville en 2022 débuteront aux dates suivantes :

- secteur nord-ouest (de la voie ferrée au fleuve) - **6 septembre** et **3 octobre**;
- secteur sud-est (de la voie ferrée au secteur rural) - **19 septembre** et **17 octobre**.

Compte de taxes

Les prochaines échéances du compte de taxes municipales sont les suivantes :
16 juin, **1er août**, **15 septembre** et **31 octobre 2022**.

Ventes-débarras

Beau temps, mauvais temps, tenez une vente-débarras sans permis durant le week-end de la fête du Travail, soit les **3**, **4** et **5 septembre**.

En d'autres temps, vous devez vous procurer un permis au coût de 25 $.

Parc canin

Recherche d'un nouveau terrain

Le conseil municipal a autorisé le démantèlement des deux parcs canins qui avaient causé beaucoup de mécontentement chez nombre de citoyens habitant près de ceux-ci.

Les plaintes reçues par la Ville étaient liées à la quiétude des lieux de la part des résidents voisins, mais concernaient aussi les nuisances découlant de la présence accrue de citoyens (circulation et stationnement des véhicules).

Après l'analyse approfondie du dossier, la Municipalité a entrepris une recherche de solutions quant à un nouvel emplacement plus approprié à cet usage. Et, tel qu'annoncé, la population sera consultée sur le choix du nouveau site.

Rappelons que La Prairie possède un parc récréatif canin, situé à l'arrière du Centre multifonctionnel Guy-Dupré (stationnement au 500, rue Saint-Laurent), et plus d'une trentaine de parcs dans la majorité desquels il est possible de promener son chien en laisse. Une signalisation à cet effet est disposée à l'entrée des parcs le permettant.

L'équipement des parcs démantelés sera réutilisé à d'autres fins sur le territoire.

Hydro-Québec

La Prairie fournira New York en électricité. Ou presque...

Saviez-vous que La Prairie est le point de départ de la ligne d'interconnexion Hertel-New York visant à fournir de l'énergie propre et renouvelable à la ville de New York? Au Québec, le projet consiste à construire une ligne souterraine à courant continu d'une tension de 400 kilovolts (kV). Cette ligne de 57,7 km reliera le poste Hertel, situé à La Prairie, à un point d'interconnexion dans la rivière Richelieu, à la frontière canado-américaine.

Travaux préparatoires

Au cours de l'été 2022, les équipes d'Hydro-Québec entameront des études géotechniques et des travaux préparatoires devant le poste Hertel, situé à l'extrémité du chemin Lafrenière. Ces travaux visent à reconfigurer le tracé d'une bretelle de la voie ferrée existante afin de permettre l'agrandissement du poste entre 2023 et 2025.

De mai à septembre, Hydro-Québec fera donc des investigations géotechniques et une caractérisation environnementale des sols à près de 200 endroits sur le tracé. Les analyses réalisées consisteront surtout en des prélèvements. Hydro-Québec s'assurera qu'une signalisation appropriée et sécuritaire soit mise en place.

Pour vous tenir au courant des prochaines étapes, abonnez-vous à l'infolettre au hydroquebec.com/hertel-new-york. La société d'État transmettra de l'information tout au long du projet au moyen de cet outil de communication.

Les données recueillies permettront d'étudier les sols, de concevoir la ligne projetée et d'optimiser les méthodes de construction.

Séance du conseil

Diffusion en direct

Depuis le 15 mars dernier, les séances du conseil sont diffusées en direct sur Internet.

Rappelons que jusqu'à cette date, les séances du conseil municipal étaient disponibles en différé sur YouTube et sur le site Internet de la Ville de La Prairie.

Le conseil municipal souhaitait accroître l'intérêt de la population envers les affaires municipales, notamment en rendant accessibles en temps réel les échanges entre les citoyens et les élus lors des séances qui ont lieu à l'hôtel de ville.

La transparence est l'assise sur laquelle repose la confiance des citoyens envers leurs élus et leurs institutions. Plus que jamais, le conseil municipal a le devoir d'en faire preuve afin de favoriser la participation citoyenne pour préserver la démocratie et renforcer le vivre-ensemble.

Ceux et celles qui souhaitent poser des questions aux élus municipaux peuvent le faire sur place, lors de la séance, ou en envoyant leurs questions par courriel avant midi, le jour de la séance à l'adresse : greffe@ville.laprairie.qc.ca.

Le lien pour accéder aux séances du conseil en direct en webdiffusion de même que l'horaire et l'ordre du jour sont disponibles sur le site Internet de la Ville.

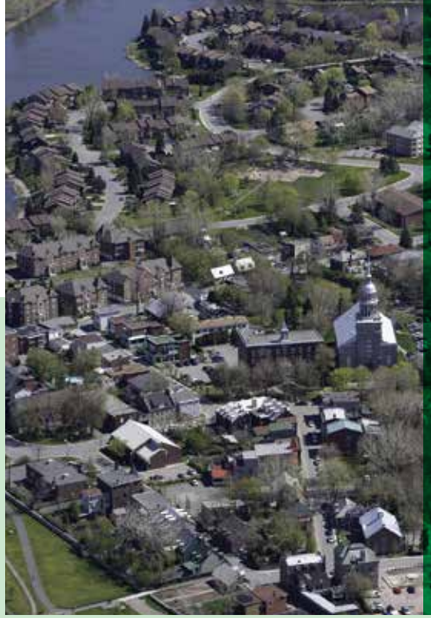

Moratoire sur tout développement

Le règlement de contrôle intérimaire est adopté

Comme elle l'avait annoncé en février dernier, la Ville de La Prairie a adopté son règlement de contrôle intérimaire prolongeant le moratoire temporaire sur la majorité des projets de construction sur son territoire.

Rappelons que cette mesure extraordinaire a pour objectif d'éviter toute surverse d'eaux usées non traitées dans le fleuve Saint-Laurent, en interdisant l'émission de permis qui engendreraient une augmentation de rejets dans le réseau d'égout local. Cette décision avait été prise à la suite de la réception d'un rapport d'expertise préliminaire commandé par la Ville qui révélait que la capacité des infrastructures de gestion des eaux usées avait presque atteint sa limite.

Le règlement prévoit donc que seules les personnes ayant déposé des demandes complètes de permis de construction avant l'adoption du moratoire temporaire sur les autorisations de construire, en février dernier, se verront octroyer un permis. Par conséquent, toute autre demande de permis est visée par le moratoire.

Dans les circonstances, les permis délivrés avant l'adoption du moratoire pourraient entraîner le raccordement de plus de 200 nouveaux logements sur le réseau sanitaire.

Exceptions

Le règlement inclut aussi de nouvelles exceptions afin d'autoriser l'octroi de permis pour des commerces qui pourront démontrer que les débits d'eaux usées n'augmenteront pas par rapport aux usages précédents. De même, toutes les demandes de permis de reconstruction ou de changement d'utilisation d'un bâtiment qui n'engendreront pas de rejets sanitaires supplémentaires dans le réseau seront autorisées.

La Ville applique un véritable principe de précaution en faveur de l'environnement. Non seulement, il y a souvent des surverses dans le fleuve en période de pluie, ce qui est non souhaitable, mais tout de même permis, mais il y a un risque de surverse par temps sec, ce qui est absolument inacceptable et passible d'amendes s'élevant de 30 000 $ à 6 M$ en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. Par ailleurs, des études complémentaires seront effectuées pour mieux prendre la mesure des correctifs à apporter au réseau dans les meilleurs délais.

ville.LAPRAIRIE.qc.ca/moratoire →

La Municipalité pose le seul geste responsable possible, tout en incluant des exceptions qu'elle juge raisonnables.

Pouvoirs municipaux

À chacun ses compétences

En votant au fédéral, au provincial et au municipal, vous choisissez des élus à qui, en fonction de différentes lois et de l'ordre gouvernemental dont ils font partie, sont attribuées des responsabilités bien précises. Comme ce n'est pas toujours simple de s'y retrouver, voici un petit rappel des domaines de compétence de votre municipalité.

Domaines de compétence d'une municipalité

- Activités communautaires et parcs
- Développement communautaire, culturel et économique
- Eau potable et assainissement des eaux usées
- Gestion des matières résiduelles (délégué à la MRC)
- Habitation et logement social
- Loisirs et culture
- Police (délégué à la Régie de police Roussillon), protection incendie et mesures d'urgence
- Environnement
- Transport (réseau routier local) et déneigement
- Nuisances
- Urbanisme

Malgré que le transport soit une compétence municipale, elle en est aussi une provinciale et même fédérale. La Ville de La Prairie s'occupe donc de la plupart des rues et des boulevards sur son territoire à l'exception de la route 104 (chemin de Saint-Jean) et du boulevard Taschereau, qui relèvent du ministère des Transports du Québec. Toute intervention qui s'y déroule est donc sous la responsabilité de ce dernier.

Des travaux à venir

Pour sécuriser les traverses piétonnières situées aux intersections de la rue Saint-Paul et du boulevard Taschereau ainsi que de la rue Longtin et du boulevard Taschereau, le ministère des Transports du Québec prévoit y implanter des feux rectangulaires à clignotement rapide en 2024. Pour accélérer leur mise en place, la Ville a exprimé sa volonté de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux au Ministère à condition que ce dernier assume la totalité du financement. Ce qu'il a accepté à la satisfaction des deux parties.

Travaux planifiés en 2022

Rappel et mise à jour des échéanciers

Printemps et été

- Réfection du pavage sur la rue Salaberry (entre la desserte de la route 132 et le boulevard Taschereau)
- Réfection du pavage sur la rue des Tulipes (de la rue des Goélands à la rue des Pigeons)
- Réfection du pavage sur la rue Houde (de la rue Longtin à la rue Lavoie)
- Gainage de la conduite d'aqueduc sur le chemin du Sault-Saint-Louis

Été et automne

- Reconstruction du parc Victorin-Roy
- Réfection du chalet de la piscine municipale
- Installation d'un terrain synthétique au parc Lucie-F.-Roussel
- Reconstruction des terrains de tennis au parc Thomas-Auguste-Brisson
- Réfection de la zone de pavage permettant d'accéder à la prise d'eau brute de l'usine de filtration
- Réfection d'une section de pavage entre les terrains de baseball au parc Émilie-Gamelin
- Réfection des terrains de basketball aux parcs de La Clairière et des Prés-Verts
- Gainage de la conduite d'aqueduc sur la rue de la Levée (de la rue Notre-Dame à la rue Sainte-Catherine)
- Réfection du pavage sur le tronçon de la piste cyclable entre le lac de La Citière et la passerelle vers Brossard

Les travaux sur la piste cyclable entraîneront la fermeture complète du tronçon mentionné. Les dates exactes seront précisées ultérieurement.

Dans le cas où les travaux pourraient avoir un impact sur votre quotidien, vous recevrez un avis aux citoyens. Vous êtes aussi invité à vous abonner au système d'appel automatisé, Citoyen averti, en composant le 450 444-6652 ou sur le site Internet de la Ville. Néanmoins, demeurez prudent et respectez la signalisation en place.

vie municipale

Une toute nouvelle rubrique

Vous avez une question? Nous avons une réponse.

Dans l'optique de publier des articles d'intérêt pour les Laprairiens, le Service des communications vous présente sa toute nouvelle rubrique *J'ai une question*.

Bien que le bulletin municipal présente à chaque édition les sujets d'actualité et que plusieurs renseignements demeurent disponibles en tout temps sur le site Internet, vous êtes peut-être curieux d'en apprendre davantage sur d'autres sujets.

Comment fonctionne l'usine de filtration? Quel est le rôle d'un urbaniste? Quel métier peut-on exercer dans une ville? Qui est responsable du déneigement des bornes fontaines? Quels travaux sont effectués et gérés par la Ville? Puis-je assister à une séance de la cour municipale? Ce sont autant de questions qui méritent des réponses.

À la lumière de ce qui précède, vous constaterez que cette nouvelle rubrique n'est pas destinée aux questions d'ordre politique ni au débat public. Les séances du conseil sont la place toute désignée pour cela.

Écrivez-nous et soumettez-nous vos questions. Nous serons heureux de vous lire. À noter que selon le volume de questions reçues, nous devrons faire un choix.

communications@ville.laprairie.qc.ca →

Cette nouvelle rubrique est entièrement dédiée aux citoyens.

Nom des parcs

Qui était Lucie F. Roussel?

Élue conseillère municipale en novembre 1999, Lucie F. Roussel agit comme mairesse suppléante de 2003 à 2005 puis devient mairesse pour la première fois en 2005. Elle entreprend un troisième mandat à ce titre en 2013 alors qu'elle est élue sans opposition.

Madame Roussel a participé à l'élaboration de la première politique familiale et a obtenu en 2012 le prix provincial Pierre-Gingras décerné par le Carrefour Action municipale et famille pour le projet *Des fruits et légumes frais pour les jeunes*.

Dans le domaine de la culture et du patrimoine, elle a collaboré de manière considérable à la création du Musée d'archéologie de Roussillon situé à La Prairie.

Tout au long de sa carrière, elle a également été membre de plusieurs conseils d'administration et comités de travail et était très engagée auprès de la communauté.

Elle était notamment membre du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en plus d'être présidente de la commission politique sur l'éthique et du comité fonds d'aide juridique de l'UMQ.

Lucie F. Roussel a œuvré en politique municipale pendant 15 ans. Elle est décédée tragiquement après avoir été piquée par des guêpes le 20 juillet 2014.

En sa mémoire, le parc de la Place-de-la-Famille est devenu le parc Lucie-F.-Roussel en février 2015.

Si certains parcs portent le nom de personnages qui ont marqué l'histoire de La Prairie, d'autres ont été nommés en fonction de leur situation géographique.

Règlement 1248-07 en vigueur

Votre demeure est-elle conforme?

Les dispositifs de prévention, de protection et de sécurité tels que le clapet antiretour, qui protège contre le reflux des eaux usées, et la pompe submersible, qui assure l'évacuation du surplus d'eau présent dans le bassin et provenant du drain français ou de la nappe phréatique, constituent des moyens sûrs d'éviter les dégâts d'eau ou les refoulements d'égout de toutes sortes.

Avec la réception du certificat de conformité de la MRC de Roussillon, le Règlement 1248-07 est entré en vigueur le 28 janvier 2020. Cette mise à jour réglementaire avait pour effet d'harmoniser le règlement municipal déjà existant à la *Loi sur les compétences municipales*, et ce, afin de préciser les dispositifs de protection visés ainsi que le délai pour les propriétaires d'immeubles déjà érigés de s'y conformer. Le délai a pris fin le 28 janvier 2022.

Or, ce règlement n'était pas nouveau comme tel. En effet, depuis 2007, tout immeuble, peu importe son année de construction, relié au réseau d'égout sanitaire doit être muni de ces dispositifs incluant une pompe submersible.

La Ville ne fera aucune inspection au regard de ce règlement pour les immeubles existants. Cependant, le propriétaire qui omet de s'y conformer se prive d'un recours légal en dommages à l'encontre de la Ville advenant un dysfonctionnement du système d'alimentation en eau ou de l'égout.

Il est donc de la responsabilité des propriétaires d'assumer les risques en lien avec leur plomberie, de vérifier la conformité de l'installation (voir les règlements municipaux et le Code de plomberie en vigueur) et de faire un entretien régulier de ces dispositifs de protection.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le Service de l'urbanisme.

Prévention des incendies

Les pompiers reprennent la route

Les nouvelles mesures de déconfinement permettent aux pompiers de reprendre leur tournée de prévention dans les rues de la ville. Ils sont en effet tenus de visiter chacune des résidences du territoire de La Prairie tous les cinq ans. Vous pouvez donc vous attendre à les voir cogner aux portes jusqu'à la fin octobre.

Que font-ils durant cette visite chez vous? Pour votre sécurité, ils doivent, entre autres, s'assurer que :

- les avertisseurs de fumée soient fonctionnels;
- la date d'expiration des avertisseurs soit en deçà de 10 ans;
- les avertisseurs soient fixés adéquatement et positionnés stratégiquement;
- les issues soient accessibles et non obstruées.

Mais pas besoin d'attendre leur visite pour prendre les mesures de sécurité qui pourraient sauver votre vie et celles des membres de votre famille. En tout temps, vous pouvez faire les vérifications de vos avertisseurs de fumée vous-même en suivant les conseils sur le site Internet de la Ville.

Savez-vous où installer votre avertisseur?

Vous devez installer votre avertisseur à un endroit où tous les occupants de la résidence l'entendront lors de son déclenchement. Il est recommandé d'avoir un avertisseur :

- à chaque étage, y compris au sous-sol;
- dans le corridor près des chambres;
- dans chaque chambre où l'on dort la porte fermée;
- près des escaliers.

Et comment faut-il le fixer?

L'avertisseur de fumée doit être installé :

- au plafond, à un minimum de 10 cm (4 pouces) du mur ou au mur, à une distance de 10 à 30 centimètres (4 à 12 pouces) du plafond;
- à une distance de 1 mètre (40 pouces) d'un ventilateur, d'un climatiseur, d'une prise ou d'un retour d'air. Le déplacement d'air provoqué par ces appareils peut repousser la fumée et nuire au fonctionnement de l'avertisseur;
- sans obstruction afin que la fumée puisse se rendre à l'avertisseur.

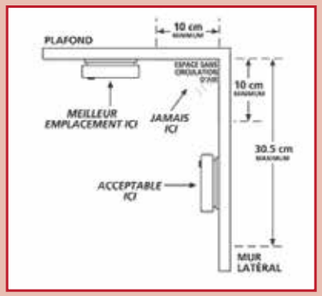

Changement de pile

N'oubliez pas de remplacer votre pile deux fois par année, lors des changements d'heure.

ville.LAPRAIRIE.qc.ca/prevention →

Planche à pagaie

Sortez en toute sécurité

Vous êtes un adepte de la planche à pagaie ou vous projetez de vous en procurer une? Lisez ceci avant de vous lancer sur un plan d'eau.

Ce sport connaît une popularité grandissante qui ne semble pas en voie de s'essouffler. Malheureusement, il est donc raisonnable de penser que les incidents reliés à son utilisation iront en augmentant. Il est, par contre, possible de les prévenir en pratiquant ce sport de façon sécuritaire et en appliquant quelques règles de base.

Il est très amusant de se déplacer sur sa planche à pagaie, mais en connaissez-vous les risques? Vous pourriez :

- tomber accidentellement;
- vous faire emporter par le courant;
- souffrir d'hypothermie en raison de la météo et de la température de l'eau.

Avant la sortie

- Assurez-vous de savoir manier votre planche à pagaie correctement. Plusieurs cours et formations sont accessibles partout au Québec.
- Consultez une carte marine afin de connaître les endroits sécuritaires pour pratiquer votre activité.
- Établissez un plan de navigation qui comporte votre itinéraire et votre heure prévue de retour et communiquez-le à une personne de confiance.
- Surveillez la météo.

Surveiller la météo

Cela ne signifie pas seulement de vérifier la température extérieure. Vous devez regarder :

- les vents;
- les précipitations;
- la température de l'air et de l'eau;
- la présence de nuages;
- les prévisions maritimes.

Pendant la sortie

Sur l'eau, il est important d'observer ces règles de base :

- portez votre vêtement de flottaison individuel ou votre gilet de sauvetage de façon adéquate (bonne taille, couleur vive);
- ayez toujours sur votre planche tout le matériel nécessaire : une laisse adaptée à votre pratique (en eau vive toujours avoir une laisse à dégagement rapide à la taille), un sifflet, une bouteille d'eau et un téléphone cellulaire dans un étui à l'épreuve de l'eau;
- soyez sobre;
- si vous partez le soir, ayez le matériel nécessaire pour être visible : lampe frontale, lampe de poche étanche, lumières pour votre planche.

Des trucs pour mieux naviguer

- Prévenez la fatigue. Par exemple, si vous êtes sur une rivière, commencez toujours par remonter le courant.
- Même principe pour le vent sur les autres plans d'eau : partez le vent en face et revenez avec le vent dans le dos.
- Les chutes accidentelles sont fréquentes et normales. Pour bien tomber sans se blesser, il faut rester mou et essayer de tomber les bras en croix pour rester à la surface de l'eau et éviter de se cogner la tête sur une roche immergée.

Source : Société de sauvetage

collectes et environnement

Collecte des déchets et des volumineux

Vous pouvez déposer vos meubles et vos objets volumineux le jour de la collecte des déchets. Pour qu'ils soient ramassés :

- sortez-les avant 7 h le matin de la collecte. La collecte peut se dérouler jusqu'à 19 h puisque les volumineux sont ramassés par un autre camion que celui de la collecte des déchets;
- placez-les en bordure de rue pour qu'ils soient facilement accessibles, sans aucune voiture stationnée devant;
- disposez-les l'un à côté de l'autre en laissant un dégagement de 60 centimètres (2 pieds) entre eux;
- assurez-vous que vos volumineux soient facilement manipulables par deux personnes et libres de clous, de vis et de bouts tranchants afin de rendre leur manipulation sécuritaire.

Pour en savoir plus sur les volumineux acceptés.

roussillon.ca/volumineux →

Pour connaître les lieux où vous pouvez disposer de ceux en bon état.

roussillon.ca/recuperateurs →

Pour connaître les modalités de la collecte pour les appartements et les condos desservis par conteneur.

roussillon.ca/multi →

Info-collectes

Communiquez avec l'équipe de la MRC de Roussillon pour toute question sur les collectes et problème avec vos bacs.

ROUSSILLON.CA/INFOCOLLECTES
514 928-5227

Lundi	Mardi	Jeudi
Chaque semaine (avril à nov.) Aux 2 semaines (déc. à mars)	Aux 2 semaines	Chaque semaine
Matières organiques	Ordures ménagères	Matières recyclables

Positionnement des bacs

Pour que vos bacs roulants soient ramassés lors des collectes :

- positionnez-les dans votre stationnement, près de la rue (le trottoir, la rue et la piste cyclable doivent être libres d'accès pour les opérations de nettoyage);
- orientez les roues et la poignée vers votre domicile;
- conservez un dégagement de 60 centimètres (2 pieds) autour du bac.

Vous déménagez? Laissez vos bacs bleu, brun et de comptoir à votre résidence. Ils appartiennent à la Municipalité.

Collecte spéciale de surplus de carton

Le jeudi 7 juillet

Vous avez accumulé un surplus de carton lors de votre déménagement ou en faisant votre ménage du printemps? La collecte spéciale de carton vous sera bien utile! Pour assurer le bon déroulement de celle-ci, placez le carton à 60 centimètres (2 pieds) du bac de recyclage avant 7 h le matin de la collecte, défaites les boîtes, empilez-les à plat, ne les attachez ou ne les ficelez pas et retirez les sacs et les morceaux de styromousse.

D'ici là, vous êtes invité à déposer gratuitement vos surplus de carton à l'écocentre, durant les heures d'ouverture.

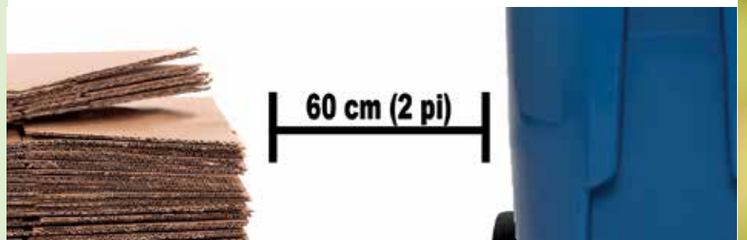

Comportements écoresponsables

Subventions à l'achat de produits écoresponsables

L'aide financière à l'achat de produits écoresponsables a un impact important sur la protection de nos écosystèmes.

En effet, ces programmes permettent d'encourager les comportements écoresponsables visant la réduction des déchets à la source. Ces derniers s'adressent aux citoyens de la MRC de Roussillon et sont disponibles jusqu'à épuisement des fonds.

En 2022, deux nouveaux programmes ont été mis sur pied.

Produits d'hygiène féminine

Ce programme rembourse 50 % de la valeur de l'achat de produits d'hygiène féminine jusqu'à concurrence de 100 $. Dans une volonté d'encourager l'achat local, les achats faits à l'extérieur du Québec seront remboursés jusqu'à une valeur maximale de 75 $. L'adresse de la boutique doit figurer sur votre reçu.

Produits acceptés :

- coupes menstruelles;
- serviettes hygiéniques ou protège-dessous lavables;
- sous-vêtements menstruels lavables, incluant les modèles à insertion.

Tondeuse déchiqueteuse et lame

Ce programme rembourse jusqu'à 50 $ à l'achat d'une tondeuse déchiqueteuse ou jusqu'à 25 $ pour une lame.

Produits acceptés :

- tondeuse manuelle à rouleau;
- tondeuse électrique déchiqueteuse (à cordon ou à batterie);
- lame déchiqueteuse (incluant les adaptateurs) pour tondeuses ou tracteurs à gazon (électrique, manuel ou à essence).

Les tondeuses à essence et les tracteurs à gazon ne sont pas admissibles à la subvention.

Autres programmes

Ces deux nouveaux programmes s'ajoutent à ceux déjà existants : filtre à microfibres, couches lavables et compostière domestique.

Visitez le site Internet de la MRC de Roussillon pour obtenir tous les détails.

roussillon.ca/subventions →

vie de quartier

Entretien de votre terrain

Attention aux nuisances publiques

Hauteur du gazon, matériaux interdits, herbes indésirables : des règles entourent l'entretien des propriétés et des terrains privés. Pour des raisons de sécurité et de santé publiques, voyez à les respecter.

En ce début d'été, la Ville vous rappelle que :

- le gazon de tout immeuble, ainsi que celui situé dans l'emprise de la rue, doit être entretenu de manière à ce qu'il n'excède pas une hauteur de 15 centimètres;
- la présence de ferrailles, de cendres, de matériaux de démolition, d'eaux sales ou stagnantes, de produits pétroliers ou chimiques ou de toute autre substance ou matière contaminante, polluante, inflammable ou dangereuse est interdite;
- les branches, les broussailles ou les mauvaises herbes d'une hauteur de plus de 30 centimètres ou encore les arbres morts sont aussi prohibés.

En fait, votre propriété et votre terrain doivent être maintenus dans un bon état afin de ne pas troubler la tranquillité publique ou de causer une dépréciation pour toute propriété située dans le voisinage.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le règlement numéro 1077 concernant les nuisances disponible auprès du Service de l'urbanisme.

Carrefour giratoire

Un rappel des bonnes pratiques

Médaille pour les chiens et les chats

Renouvelez en ligne

Que vous deviez inscrire un nouvel animal ou renouveler sa licence, vous devez le faire sur le site Internet du gestionnaire animalier Emili. Le processus est simple et très rapide.

Tarification annuelle

- Chien stérilisé avec micropuce : 20 $
- Chien non stérilisé ou sans micropuce : 25 $
- Chat stérilisé avec micropuce : 15 $
- Chat non stérilisé ou sans micropuce : 20 $

Le renouvellement doit être effectué chaque année, le jour de l'enregistrement initial. Les chiens et les chats déjà enregistrés auprès de la Ville de La Prairie en vertu de l'ancienne règlementation se sont vu remettre gratuitement leur médaille, laquelle est renouvelée sans frais durant toute la vie de l'animal. Pour conserver ce droit, les propriétaires d'animaux doivent toutefois renouveler annuellement leur licence.

Vous déménagez, votre compagnon décède ou vous vendez ou donnez votre animal? N'oubliez pas de mettre à jour votre dossier dans les 30 jours suivant cet événement.

emili.net →

Petit guide du bon voisinage

Faites de votre quartier un endroit où il fait bon vivre!

Les murs ont des oreilles

Évitez les bruits excessifs et baissez le volume à l'heure prescrite. N'oubliez pas d'aviser vos voisins si vous prévoyez faire une fête.

Un brin de tranquillité

Ne tondez pas votre pelouse au petit matin ou durant les heures de repas, plus particulièrement la fin de semaine.

En eau claire

Entretenez votre piscine pour prévenir la propagation des odeurs et des insectes.

De bonne compagnie

Ramassez les besoins de votre chien et rentrez-le s'il aboie.

Consommez EAUtrement

Utilisez l'eau potable de façon responsable en respectant la réglementation en vigueur pour l'arrosage.

Taillé sur mesure

Taillez vos arbres, vos haies et vos arbustes pour ne pas qu'ils empiètent sur les terrains adjacents.

Organismes culturels, sportifs et communautaires

Toujours là pour vous!

L'apport des organismes dans la communauté est considérable. Chaleureux et accessibles, ils représentent des milieux de vie qui favorisent l'entraide et contribuent à la vie sociale de nombreux Laprairiens.

Organisme communautaire

Centre de réhabilitation AVC

514 775-5347

Depuis 1993, le Centre de réhabilitation AVC offre un lieu de rencontre animé où les personnes ayant subi un accident vasculaire cérébral peuvent prolonger leur vie de citoyen actif et responsable.

Sa mission vise à venir en aide à ces personnes en brisant leur isolement, en promouvant leur santé physique et mentale, en défendant leurs droits, en favorisant leur participation communautaire et en organisant des activités pour qu'ils atteignent leurs objectifs. De plus, l'organisme soutient les aidants naturels et sensibilise le public à la situation des personnes ayant subi un AVC.

Les services

- Ateliers : développement personnel, sécurité, musicothérapie, zoothérapie, relations personnelles, rire, improvisation, alimentation, respiration, relaxation, droits, etc.
- Échange avec des étudiants
- Repas et fête de Noël
- Fête d'Halloween
- Fête de Pâques

Organisme sportif

Association du baseball mineur de Candiac/La Prairie

baseballcandiac.ca

L'Association de baseball mineur de Candiac/La Prairie encourage les jeunes à acquérir de saines habitudes de vie par la mise en place d'un programme de baseball visant à favoriser l'apprentissage du sport, le plaisir de jouer et le développement de l'excellence, en fonction des habiletés de chacun, et ce, dans le respect des joueurs, des entraîneurs, des arbitres et des parents.

L'organisme offre :

- des camps de baseball en gymnase dès le mois d'avril afin de permettre aux jeunes de se remettre en forme et de débuter leur saison de baseball le plus tôt possible;
- des pratiques structurées permettant l'apprentissage et le développement des joueurs;
- la tenue de parties officielles contre d'autres équipes de même calibre de plusieurs associations de baseball de la Rive-Sud;
- la participation à des championnats régionaux, à des séries et à des tournois.

La Prairie
Passez un magnifique été!